

Transports Canada, Sécurité et sûreté maritimes
Exigences normales des annexes régionales des lieux de refuge

Date : le 3 avril 2023

Exigences normales des annexes régionales des lieux de refuge

Table des matières

But et portée

Critères de sélection d'un lieu de refuge approprié

Plateforme Web régionale EMSA des lieux de refuge régionaux

1- Pré-identification des lieux de refuge

- 1.1 Contexte, culture, communautés
- 1.2 Considérations opérationnelles, écologiques et socioéconomiques
- 1.3 Carte principale des lieux de refuge pré-identifiés

2- Intervention en cas d'incident maritime

- 2.1 Diagramme du processus régional
- 2.2 Procédures de notification et listes des personnes-ressources

3- Ressources d'urgence et personnes-ressources

But

Le présent document a pour but de fournir aux régions la norme nationale des exigences minimales requises pour toutes les annexes régionales.

Portée

Les annexes régionales sont élaborées par le personnel régional de Sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada (SSMTC), en collaboration avec les communautés maritimes locales pertinentes et les intervenants, y compris les autorités portuaires et les partenaires autochtones intéressés. Cette approche collaborative et en profondeur garantira que la meilleure décision possible sera prise en cas d'incident en temps réel lié à un lieu de refuge.

Chaque annexe régionale devrait fournir des renseignements « propres au site » sur un **lieu de refuge pré-identifiés**, où un incident peut avoir une incidence sur la santé et la sécurité environnementales, maritimes et humaines. Il s'agit de renseignements techniques et logistiques, d'une liste de personnes-ressources pertinentes et de renseignements sur les ressources, destinés à éclairer la prise de décision et la détermination des options qui seront privilégiées au moment de l'incident.

Par ailleurs, le contenu des annexes régionales évoluera au fil du temps et devra donc être examiné et mis à jour chaque année et après tout incident.

Les annexes régionales doivent être référencées en conjonction avec le Plan d'urgence national sur les lieux de refuge (PUNLR). Vous trouverez les liens vers l'annexe régionale dans la partie 5 du PUNLR.

Les annexes régionales n'ont pas besoin d'être des publications de transport de sécurité maritime distinctes, mais elles doivent être élaborées dans le format de page Web approprié de Transports Canada ([no 11158904 dans le Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information \[SGDDI\]](#)) afin d'être accessibles par le biais de pages Web individuelles.

Il faut ensuite enregistrer ces annexes régionales sur la plateforme Web EMSA des lieux de refuge pré-identifiés régionaux et dans un espace partagé (c'est-à-dire un répertoire de documents ministériel partagé tel que le nuage, le lecteur G, le SGDDI, etc.).

Critères de sélection d'un lieu de refuge approprié

On doit repérer et sélectionner tous les lieux de refuge pré-identifiés conformément au **guide de pré-identification des lieux de refuge potentiel** [SGDDI n° 15162054](#) afin de garantir la cohérence à l'échelle nationale.

Les lieux de refuge pré-identifiés font l'objet d'une étude préalable sur leur capacité à soutenir les bâtiments nécessitant de l'aide et qui auront besoin d'eaux abritées pour gérer un incident.

Les sites objet d'une étude préalable présentent des valeurs culturelles, écologiques ou socioéconomiques associées qui devraient être soigneusement évaluées par rapport aux risques posés par un bâtiment.

Au moment de trouver un lieu de refuge approprié, la planification préalable des sites potentiel joue un rôle majeur dans la prise de décision. Cette approche permet d'examiner méthodiquement l'ensemble des renseignements avant un incident réel, notamment le soutien logistique local, les sensibilités environnementales, l'utilisation humaine et la navigation, les conflits d'utilisation possibles et les connaissances locales.

Plateforme Web régionale EMSA des lieux de refuge régionaux

La plateforme Web EMSA de sensibilisation accrue aux activités maritimes de Transports Canada fournit de l'information maritime accessible et en temps quasi réel ainsi qu'une image opérationnelle commune pour les communautés côtières. Elle soutient également la planification, l'analyse et la prise de décision locales et collaboratives.

Les membres du personnel régional de SSMTC peuvent accéder à la plateforme Web EMSA par le biais des comptes régionaux généraux ou de leurs comptes personnels et, à partir de là, créer des pages régionales de demande de lieu de refuge.

Une page régionale de demande de lieu de refuge doit indiquer les lieux de refuge pré-identifiés sur une carte et ajouter les annexes régionales en pièce jointe.

1- PRÉ-IDENTIFICATION DES LIEUX DE REFUGE

1.1 Contexte, culture, communautés

Rédiger un court paragraphe sur la culture et les communautés, en fournissant des détails sur les éventuels partenariats existants avec des partenaires autochtones ou des communautés locales dans la région.

Il est important de mobiliser et de consulter les partenaires autochtones et les autres communautés côtières lors de la création d'un lieu de refuge pré-identifiés afin d'améliorer l'exhaustivité des renseignements destinés à soutenir une évaluation des risques solide et un processus de prise de décision éclairée.

1.2 Considérations opérationnelles, écologiques et socioéconomiques

La **matrice d'aide à la pré-identification des lieux de refuge potentiel** [SGDDI n° 15333749](#) contient toutes les considérations opérationnelles, écologiques, culturelles et socioéconomiques pour chaque lieu de refuge pré-identifiés et doit être remplie pour tous les lieux de refuge pré-identifiés.

Concernant le remplissage de l'onglet Considérations écologiques de la matrice d'aide à la pré-identification des lieux de refuge potentiels, le personnel régional de sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada (SSMTC), devraient demander l'aide des organisations suivantes pour obtenir des informations écologiques et environnementales liées aux lieux de refuge potentiels :

Centre National des Urgences Environnementales (CNUE)
Service Canadien de la Faune (SCF)
Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC)
Pêches et Océans Canada (MPO) / Garde Côtière Canadienne (GCC)

Il faut insérer la matrice dans ce paragraphe et l'enregistrer dans les annexes régionales.

Lieu de refuge Pré-identifiés – nom de la zone, considérations opérationnelles pour chaque site					
Nom du site	Nom du lieu de refuge pré-identifiés n° 1	Nom du lieu de refuge pré-identifiés n° 2	Nom du lieu de refuge pré-identifiés n° 3	Nom du lieu de refuge pré-identifiés n° 4	Sources de renseignements/données
Code du site	Exemple DE-1	Exemple DE-2	Exemple DE-3	Exemple DE-4	Exemple : Services hydrographiques du Canada
N° de la carte marine					
Emplacement (latitude/longitude)					
Longueur maximale du bâtiment					
Aire d'évitage (en mètres)					
Profondeur minimale de l'eau (dans la zone d'évitage)					
Profondeur maximale de l'eau (dans la zone d'évitage)					
Tirant d'eau maximal du bâtiment					
Type de fond/tenue					
Information sur les quais et l'amarrage					
Conditions d'approche					
Largeur de l'entrée (en m ou en km)					
Abri fourni (ou, si non – « Exposition »?)					
Vents dominants					
Courants					
Marées					
Dangers					
Conditions de glace saisonnières (le cas échéant)					
Aides à la navigation					
Communication : couverture très haute fréquence (VHF) et cellulaire					
Infrastructure (ports, quais, installations, etc.)					

Considérations sur les ressources d'intervention et de sauvetage					
Confinement/équipement estacades flottants					
Infrastructure d'intervention disponible					
Stratégies d'intervention géographique					
Sûreté					
Capacité d'échouage					
Accès (terrestre, maritime, aérien)					
Soutien aérien (proximité)					
Installations de réception de cargaison à proximité					
Entreprises de sauvetage et de remorquage					
Proximité des installations de réparation et du soutien technique					
Pays avoisinants (États-Unis, Danemark, France)					

Lieu de refuge Pré-identifiés – nom de la zone : considérations relatives au site (culturelles, écologiques, socioéconomiques, interventions d'urgence)

Nom du site	Nom du lieu de refuge pré-identifiés n° 1	Nom du lieu de refuge pré-identifiés n° 2	Nom du lieu de refuge pré-identifiés n° 3	Nom du lieu de refuge pré-identifiés n° 4	Sources de renseignements/données
Code du site	Exemple DE-1	Exemple DE-2	Exemple DE-3	Exemple DE-4	
Santé et sécurité humaines					
Communautés : distances en km (approximatives, à vol d'oiseau)					
Valeurs écologiques et culturelles					
Espèces inscrites sur une liste d'espèces dont la conservation est préoccupante (par exemple, <i>Loi sur les espèces en péril</i> , Comité sur la					

situation des espèces en péril au Canada)					
Oiseaux (non répertoriés)					
Mammifères marins/côtiers (non répertoriés)					
Poissons et invertébrés (non répertoriés)					
Plantes marines/côtières (non répertoriées)					
Autres considérations importantes relatives aux ressources naturelles (p. ex., estuaires, monts sous-marins, coraux/éponges)					
Cote de sensibilité/vulnérabilité du rivage					
Cote de sensibilité/vulnérabilité du rivage – mazout lourd de soute Dominante + (la plus élevée) dans la zone	exemple : sensibilité : élevée + (élevée) exemple : vulnérabilité : très élevée + (très élevée)	Sensibilité : Vulnérabilité :	Sensibilité : Vulnérabilité :	Sensibilité : Vulnérabilité :	
Cote de sensibilité/vulnérabilité du rivage - diesel Dominante + (la plus élevée) dans la zone	Sensibilité : Vulnérabilité :	Sensibilité : Vulnérabilité :	Sensibilité : Vulnérabilité :	Sensibilité : Vulnérabilité :	
Valeurs culturelles					
Nourriture - pêche/récolte (utiliser le classement : très élevée, élevée, moyenne)	Exemple : très élevée				
Autres (p. ex., campements saisonniers, lieu spirituel)					
Archéologique					

Valeurs sociales et économiques					
Pêche – commerciale (tous types)					
Pêche – sportive/récréative					
Aquaculture – mollusques et crustacés					
Tourisme/loisirs (p. ex., sentiers côtiers, kayak, surf)					
Installations publiques/parcs en bord de mer					
Installations privées en bord de mer (p. ex., pavillon)					
Renseignements administratifs – désignations de zonage (zones de protection marine, aires de conservation des sébastes)					

1.3 Carte principale des lieux de refuge pré-identifiés

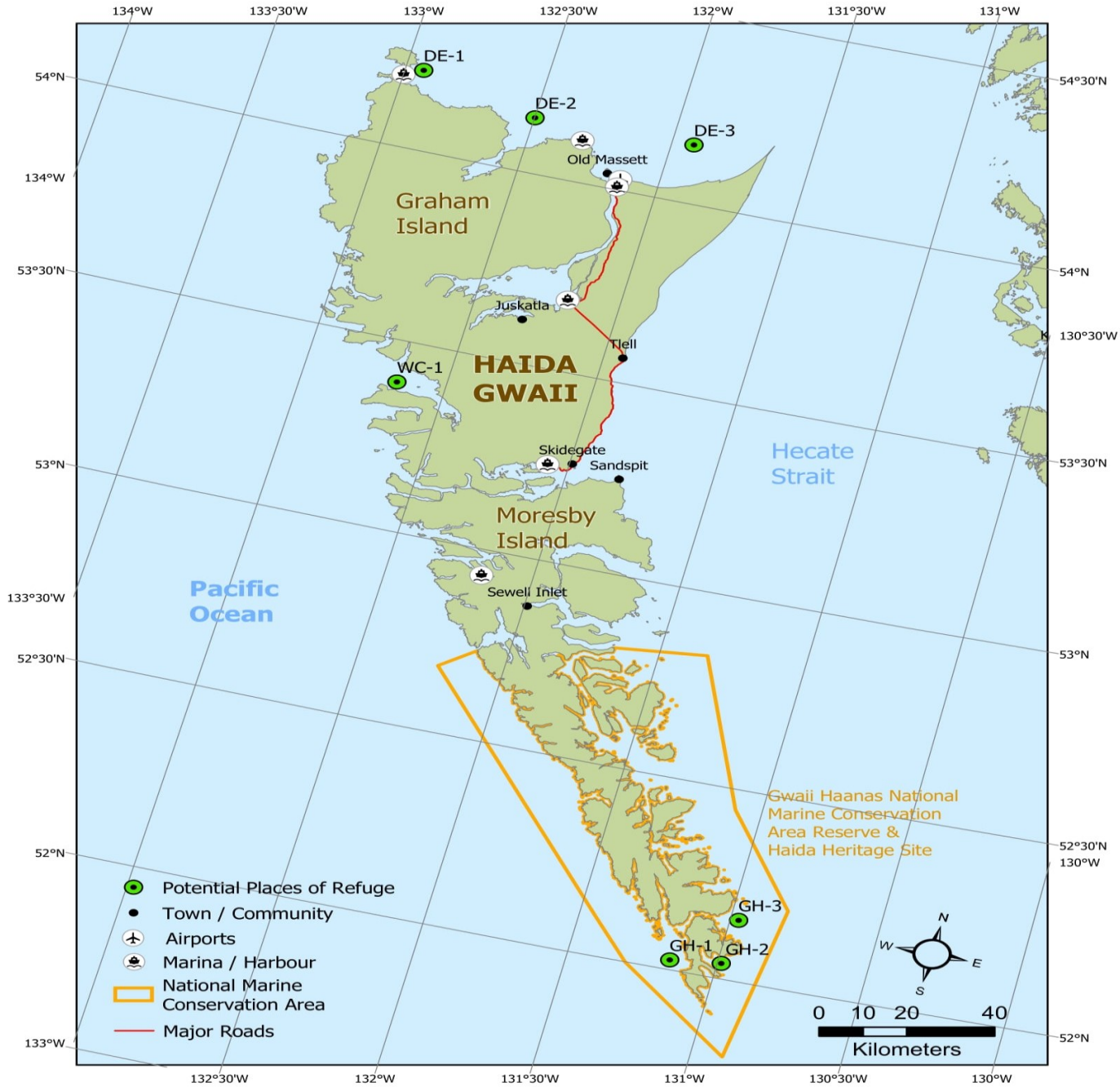
Fournir des cartes principales à grande et à petite échelle pour chaque zone de lieu de refuge pré-identifiés, en veillant à utiliser le service de cartographie du Système d'information géographique (SIG) interne de l'administration centrale pour que toutes les cartes principales régionales aient le même format normalisé.

Personne-ressource de l'équipe interne de cartographie du SIG : William Andrusyk (William.Andrusyk@tc.gc.ca)

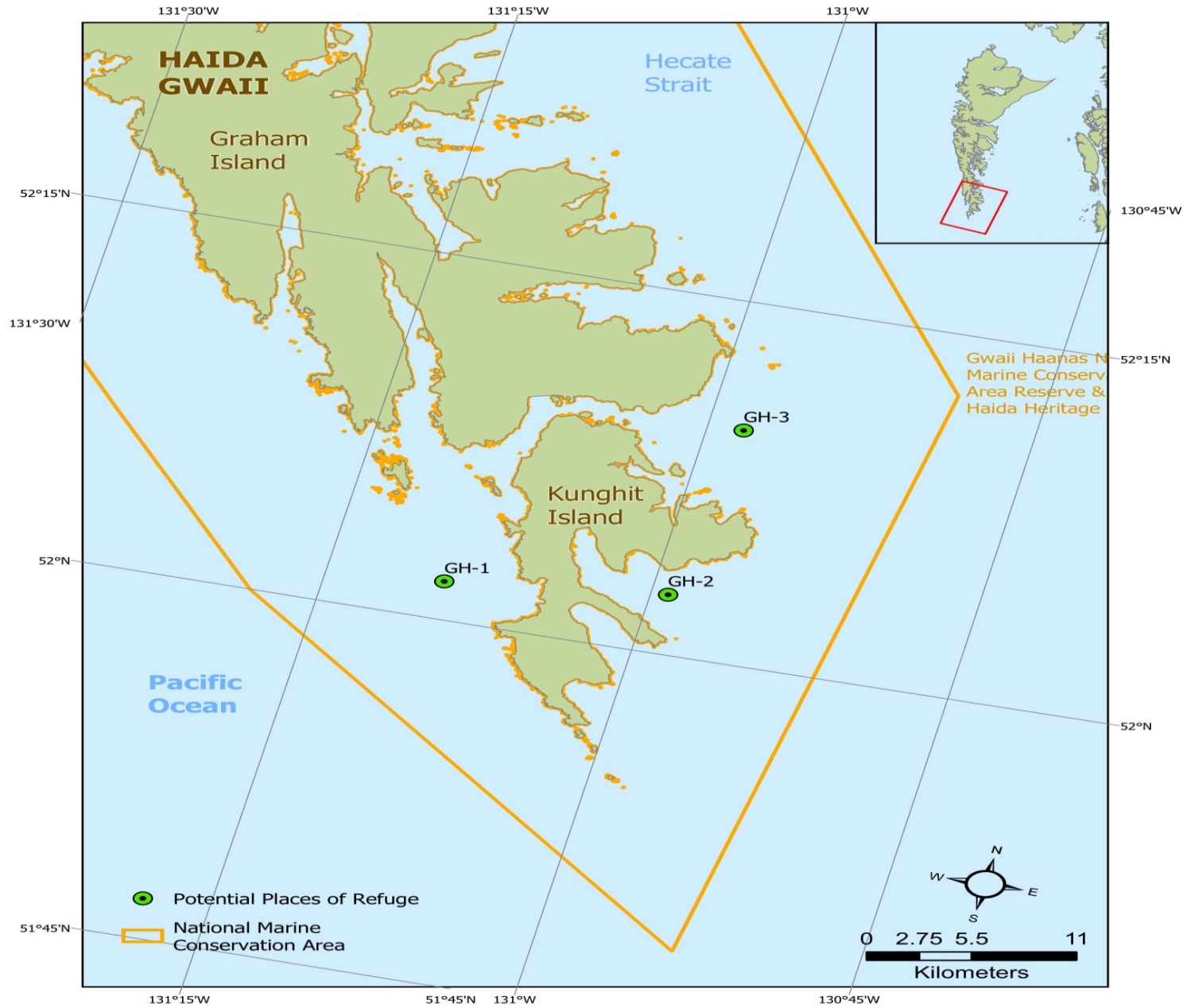
La carte principale doit comprendre les données suivantes, ainsi que toute autre information pertinente :

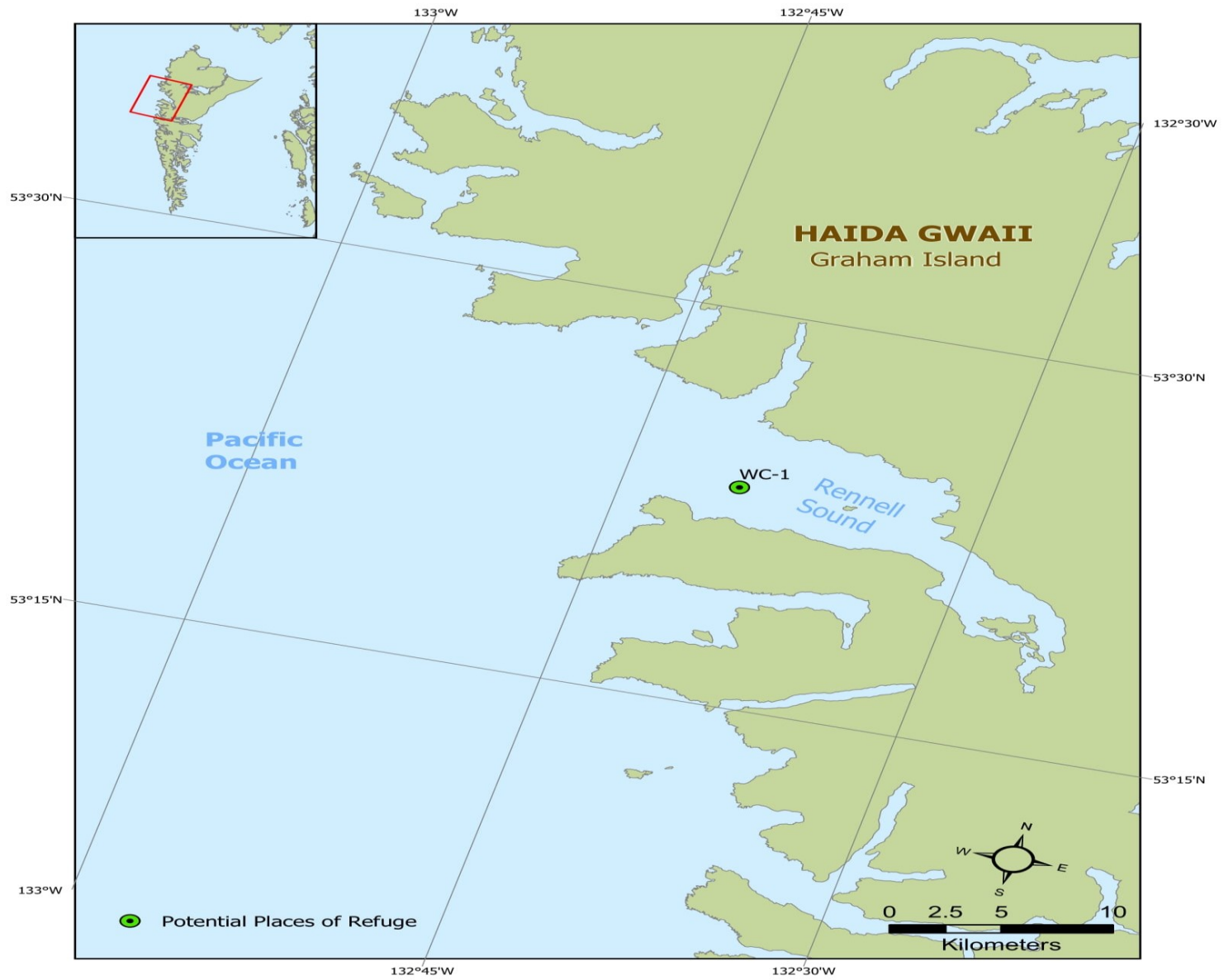
1. Emplacement des sites de lieu de refuge pré-identifiés
2. Villes/communautés
3. Zones marines sensibles
4. Marina/port/aéroport
5. Principales routes asphaltées
6. Longitude/latitude

Exemple de carte principale d'un lieu de refuge pré-identifiés sur la côte pacifique de Haida Gwaii :









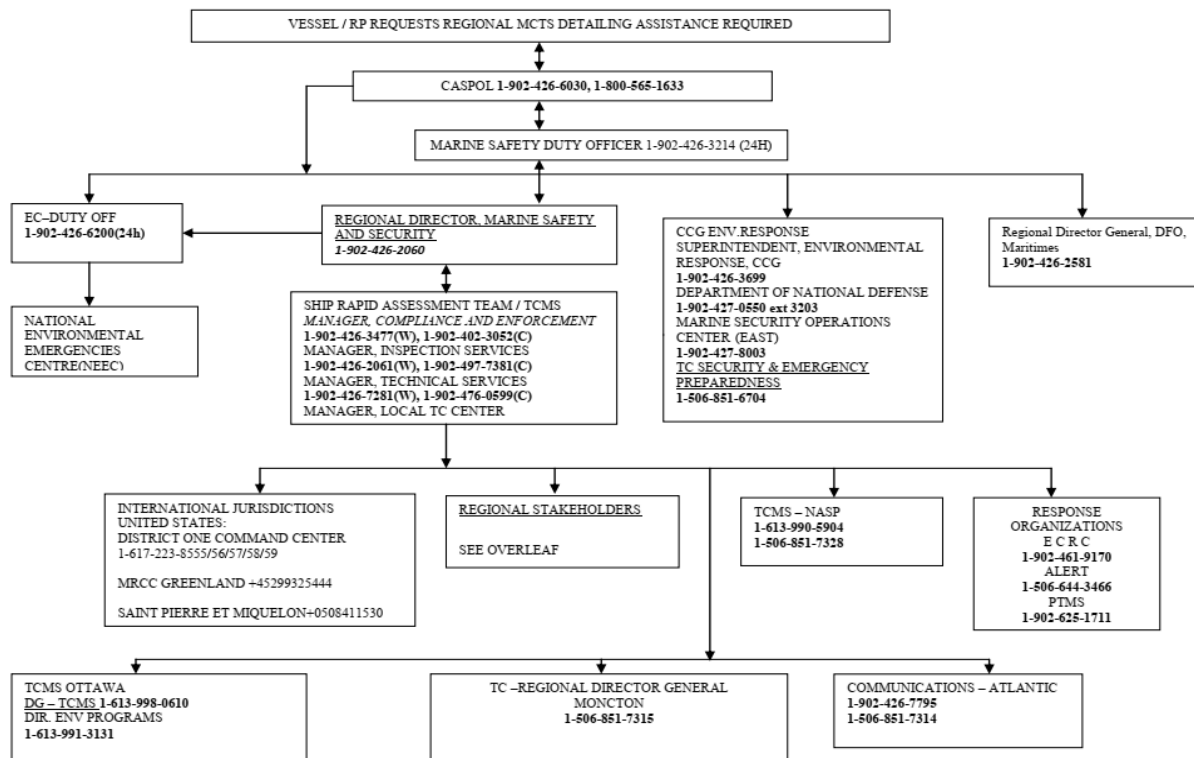
2- INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT MARITIME

2.1 Diagramme du processus régional

Envisager une prise de décision commune et une gouvernance coopérative entre les différents ordres de gouvernement et les principales communautés. Chaque région doit disposer d'un diagramme de processus régional pour gérer les incidents maritimes.

Exemple – diagramme du processus régional de la région de l'Atlantique :

PLACES OF REFUGE CONTINGENCY PLAN PROVINCIAL PROCESS FLOWCHART, (NS, NB, PEI)



2.2 Procédures de notification et listes des personnes-ressources

Veillez vous référer à la liste de personnes-ressources de la gestion des urgences de Sécurité et sûreté maritimes ([SGDDI n° 13658111](#)).

-Liste de personnes-ressources parmi les autorités américaines, danoises et françaises compétentes en cas d'incident dans des eaux limitrophes ou lorsque les résultats pourraient avoir une incidence sur les États-Unis, le Groenland ou Saint-Pierre-et-Miquelon.

3- RESSOURCES D'URGENCE ET PERSONNES-RESSOURCES

Les annexes régionales ne devraient pas demander de renseignements personnels. De même, elles ne devraient pas contenir les noms des personnes, mais plutôt leurs titres et les noms des organisations.

Elles doivent d'abord être examinées par le bureau de gestion des dossiers et des formulaires pour vérifier qu'elles ne présentent pas d'anomalie au regard de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

-Fournir toutes les capacités et personnes-ressources régionales disponibles pour intervenir en cas d'accident maritime et d'urgence environnementale et les gérer.

Ressource	Description et capacité	Lieu	Personne-ressource
Recherche et sauvetage en mer			
Garde côtière canadienne régionale			
Lutte contre les incendies			
Services d'incendie			

Ressource	Description et capacité	Lieu	Personne-ressource
Services médicaux d'urgence			
Service d'ambulance			
Services médicaux (p. ex., hôpital, clinique, etc.)			
Application de la loi			
Gendarmerie royale du Canada			
Intervention en cas de pollution			
Société d'intervention maritime du Canada			
Ressources en matière de planification d'urgence			
Communautés			
Équipe d'évaluation des risques			
Participants possibles à l'évaluation des risques			
Personnes-ressources régionales			
Partenaires autochtones			

Ressource	Description et capacité	Lieu	Personne-ressource
Municipalités			
Ports régionaux			
Autorités régionales			